



# Précieux

BULLETIN D'INFORMATIONS N°2 - Mai 2017

## MOT DU MAIRE

Chers Administrés,

Vous avez reçu dernièrement votre nouvelle carte d'électeur comportant le numéro et le nom de la rue qui vous ont été attribués. En effet, suite aux instructions préfectorales, les communes devaient procéder à une refonte de leur liste électorale générale avant les élections présidentielles de 2017 ; cette refonte consiste à une mise à jour de notre listing d'électrices et d'électeurs par ordre alphabétique en tenant compte des additifs d'inscriptions (Jeunes ayant eu 18 ans, nouveaux résidents) et des radiations intervenus depuis 2012.

Cette refonte implique donc l'édition d'une nouvelle carte d'électeur avec un nouveau numéro d'inscription sur la liste électorale.

Etant donné que cette carte va être utilisée pour plusieurs années, j'ai jugé opportun qu'elle soit établie avec vos nouvelles coordonnées postales, pour être notamment en conformité avec notre fichier électoral et votre nouvelle adresse.

Quelques cartes comportent uniquement le nom de la rue sans numéro ou l'ancienne adresse, par manque d'éléments non communiqués par La Poste. Cela ne nous permet donc pas de situer avec précision ces administrés. Nous allons prochainement traiter ces anomalies avec la Poste, et communiqueront à ces quelques citoyens leur adresse exacte.

Vous recevrez par la Poste et avant fin juillet une plaque portant votre numéro, offerte par la commune, que vous devrez apposer sur votre habitation.

Quant aux panneaux indicateurs, ils seront mis en place par notre service technique.

Un courrier explicatif des formalités à accomplir de votre part vous sera également envoyé.

Il devenait de plus en plus urgent que notre commune soit dotée de noms de rues, et une numérotation pour chacun, notamment pour un meilleur service de la poste, pour les livreurs, pour les services de sécurité et d'incendie, pour les services médicaux et d'urgence, pour les diverses administrations et organismes.

Il vous sera offert d'ici quelque temps et par famille un plan de la commune, sur lequel, vous trouverez toutes les nominations de rues. Celui-ci sera intégré dans le prochain bulletin municipal.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce deuxième bulletin trimestriel.

Très Cordialement

*Monique REY,  
Maire de Précieux*

## JOURNAL "La Tribune - Le Progrès"

Depuis plusieurs mois, notre commune a été privée, dans le journal « La Tribune - Le Progrès », d'articles ou d'informations par manque de correspondant.

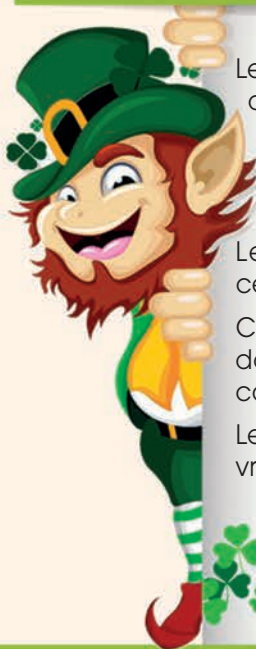
En date du 14 avril, nous apprenons que Mr Romain FRERY fait office de correspondant.

Vous pouvez le contacter, notamment pour les Associations, au 06.45.87.64.06 ou par mail : romain.frery@hotmail.fr.

Pour le journal "Le Pays du Forez" le correspondant est M. Anthony MORRA - mail : a.morra42@gmail.com



## SOIRÉE IRLANDAISE du 18 Mars 2017



Le Club Olympique de Football de Précieux a organisé sa première soirée irlandaise.

A cette occasion, le groupe INISHOWEN d'origine Grenobloise a fait le déplacement.

Le groupe a interprété des morceaux celtiques de leur répertoire.

Ce concert était en deux parties (chants - danses) dans la salle d'animation de la commune.

Les 90 personnes présentes ont pu découvrir aussi deux bières irlandaises spéciales.



## COMMUNAUTÉ D'AGGLO. LOIRE FOREZ

Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la nouvelle communauté d'agglomération Loire Forez rassemble 88 communes et 106 574 habitants issus de 4 intercommunalités : Loire Forez, Montagnes du Haut-Forez, Pays d'Astrée et Pays de Saint-Bonnet-le-Château.

L'enjeu ? Faire d'une obligation réglementaire une opportunité pour développer l'attractivité et la qualité de vie au quotidien.

### Une période de transition

L'harmonisation des compétences exercées par la nouvelle agglomération va être réalisée progressivement. Les élus travaillent de concert pour tenir compte des spécificités locales.

La communauté d'agglomération exerce dès à présent des compétences obligatoires :

développement économique ; aménagement de l'espace communautaire ; équilibre social de l'habitat ; politique de la ville ; gestion des milieux aquatiques ; aires d'accueil des gens du voyage ; collecte et traitement des déchets.

D'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté d'agglomération devra harmoniser ses compétences optionnelles : voirie d'intérêt communautaire ; assainissement ; protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ; action sociale d'intérêt communautaire.

Au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la communauté d'agglomération devra harmoniser ses compétences supplémentaires.

### La gouvernance

La nouvelle assemblée communautaire est composée de 130 conseillers.

Les membres du Bureau

Le bureau de la Communauté d'agglomération Loire Forez est composé du président (Monsieur Alain BERTHEAS), de 15 vice-présidents, de 9 conseillers délégués thématiques et de 6 conseillers délégués référents de secteur.

### Comment s'informer ?

Le site internet de Loire Forez sera enrichi progressivement pour présenter l'ensemble des actions menées par la nouvelle communauté d'agglomération. Un nouveau site internet, offrant davantage de fonctionnalités, devrait également voir le jour en fin d'année 2017. D'ici là, les sites internet des communautés de communes des Montagnes du Haut-Forez, du Pays d'Astrée et du Pays de Saint-Bonnet-le-Château resteront accessibles aux internautes.

Par téléphone : 04 26 54 70 00

LOIRE  
Agglomération  
FOREZ

## PROCHAINES MANIFESTATIONS 2017

- **Le 28 mai à 16h** : PRÉAMBALLES - Jonglerie la compagnie Emergente - La commune avec la Collaboration de l'Association des Parents d'élèves
- **Le 11 juin** : STOCKS-CARS - CLUB DU ROUSSET
- **Le 17 juin** : GALA DE DANSE - Association Loisirs et Familles
- **Le 24 juin** : KERMESSE DES ÉCOLES - Association des Parents d'élèves
- **Le 9 septembre** : RANDONNÉE - Association Keur d'Afrique
- **Le 28 octobre** : HALLOWEEN - CCAS
- **Le 18 novembre** : BOURSE AUX JOUETS ET AUX VÊTEMENTS - CCAS
- **Le 2 décembre** : MARCHÉ DE NOËL - Association Loisirs et Familles

## TRAVAUX "Le Marais" et "Le Bourg"

Les travaux d'aménagement de voirie concernant « Le Marais et le Bourg » ont débuté le 18 avril 2017 par la société EIFFAGE et durera environ 2 mois et demi. Ils permettront d'améliorer la sécurité des piétons grâce à la création de trottoirs et de modérer la vitesse des véhicules par l'aménagement d'écluse et dos d'âne.

Les travaux de voirie se dérouleront en deux phases. La première concerne la Zone Sud en direction de la Voilière, pour une durée de 3 semaines. La deuxième concerne la Zone Nord en direction du Marais - le Bourg.

En plus des travaux de voirie, il est prévu de réaliser l'enfouissement des réseaux aériens et la rénovation de l'éclairage public dans le secteur du "Marais", pour une durée de travaux de 7 semaines. Des déviations de circulation par la rue du Sabot seront mis en place à l'occasion de ces travaux.

Le montant des travaux s'élève à 258 160 € pour la voirie et à 12 105 € pour l'enfouissement des réseaux aériens. Ces dépenses sont prises en charge par la commune au titre de notre enveloppe voirie avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

# Le Syndicat intercommunal des Eaux de la Vidrezonne

Créé en 1948, le syndicat de la Vidrezonne regroupe les communes de Verrières en Forez, Lézigneux, St Thomas la Garde, Précieux, l'Hopital le Grand, Lavieu et dessert les écarts de Chazelles sur Lavieu et de Ecotay l'Olme pour le hameau de Quérézieux. Son siège se situe en Mairie de Lézigneux.

La partie distribution et facturation est confiée à la société SAUR depuis 1974, et le Syndicat poursuit ses efforts en renouvelant chaque année les réseaux les plus anciens et en effectuant les travaux nécessaires sur les ouvrages en place, les châteaux d'eaux en particulier, qui permettent d'assurer une parfaite alimentation des 2350 abonnés.

Pour l'année 2016, 5 chantiers ont été réalisés ou sont en cours de réalisations pour un montant de près de 165.000€ à noter que ces travaux sont totalement financés par le Syndicat.

- Sur Lézigneux avec le remplacement de la canalisation « Rue de l'ancienne Eglise » pour un montant de 21.735€ HT.
- Sur Verrières en Forez « Les Roberts » avec le renouvellement de la canalisation desservant ce hameaux, pour un montant de 14.705€ HT.
- Sur St Thomas La Garde, mise en place d'une interconnection de secours à la station « des Salles » permettant de remonter l'eau au réservoir de la commune située « Aux Grands Champs » pour un montant de 19.359€ HT.
- Sur Lézigneux travaux de renforcement de la canalisation dans le hameau de « Vallensanges » desservant le secteur de « La Garnat » pour un montant de 61.444€ HT.
- Sur Précieux avec la réfection des parois internes du réservoir, dont le revêtement se dégrade, pour un montant de 47.744€ HT.

En 2016, les 2350 abonnés du Syndicat ont consommés 220 000 m<sup>3</sup> d'eau et les abonnés de Précieux ont consommés 47625m<sup>3</sup>.

Le prix de l'eau reste à un prix stable malgré les nombreux investissements réalisés soit 2.50€ par m<sup>3</sup> d'eau consommé.

Un petit rappel concernant les fuites d'eau : l'abonné se doit de vérifier régulièrement son compteur et sa consommation, ce petit contrôle permet de déceler une éventuelle fuite d'eau et la Société SAUR propose aux abonnés qui le souhaitent un boîtier intérieur permettant de contrôler leur consommation, mais cette petite installation reste à leur charge.

## REFECTION DES PAROIS INTERNES DE PRECIEUX

Le Président rappelle au Comité que les travaux ont été confiés à l'entreprise MTS et qu'après étude plus appropriée sur le terrain après vidange de la cuve, il s'avère que le traitement de l'ensemble va prendre plus de 4 mois et que SAUR a soulevé le problème d'absence de défense incendie durant cette période. Alors pour apporter une solution plus rapide, l'entreprise MTS propose d'effectuer le lissage des cloques pour un montant moins onéreux estimé à 20730€ HT.

Vu que le problème serait dû à un manque d'aération, depuis la mise en place du nouveau ravalement, 8 évacuations ont été créées, il sera ensuite observé si le problème continue ou pas. Le Comité donne son accord pour cette solution alternative.



# CONFITURE DE FLEURS DE PISSENLITS

Pour 6 personnes - Facile - Bon marché

Temps de préparation : 60 minutes - Temps de cuisson : 90 minutes.

## INGRÉDIENTS :

- 365 fleurs de pissenlit
- 2 oranges non traités
- 2 citrons non traités
- 1 kg de sucre en morceaux
- 1 litre d'eau froide

## PRÉPARATION

- 1 Enlever le jaune des fleurs de pissenlits. Les mettre dans une cagette pour les aérer (1/2 heure).
- 2 Mettre les fleurs dans une marmite avec l'eau. Ajouter les oranges et les citrons, bien lavés et coupés en rondelles.
- 3 Faire bouillir, au premier bouillon baisser le feu et laisser mijoter pendant 1 heure.
- 4 Couvrir et laisser reposer quelques heures.
- 5 Filtrer le mélange.
- 6 Ajouter au jus obtenu le sucre en morceaux et laisser bouillir. Laisser cuire environ 10 min en écumant régulièrement.
- 7 Dès qu'elle commence à épaissir, mettre la confiture en bocaux tout de suite.



## UN POTAGER AU NATUREL



### Du magnésium pour les melons

Il y a rarement du magnésium dans les sols alors que les melons en consomment une grande quantité. Utilisez un engrais bio comme le Patentkali, issu des dépôts naturels de sels (la quantité de magnésium est notée Mg sur l'emballage) ou placez des peaux de bananes aux pieds de vos melons.

### Du sel contre les Chardons

Pour supprimer de manière naturelle, sans pesticide, les chardons qui poussent dans votre potager, coupez à ras de terre le pied indésirable ; mettez du gros sel et arrosez très légèrement. Si le tronçon coupé ne devient pas brun foncé, renouvelez l'opération.

**VENTS  
VIOLENTS**

## Un fil à terre = Prudence

- Je ne m'approche pas
- Je ne manipule pas le fil
- Je signale à Enedis toute anomalie (fils électriques trop bas ou à terre, poteaux endommagés, etc.)



[www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)

Je contacte les services d'Enedis :

**09 726 750 +** n° département



Suivez le dépannage sur votre commune sur l'application « Enedis à mes côtés »



ERDF devient

**ENEDIS**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU